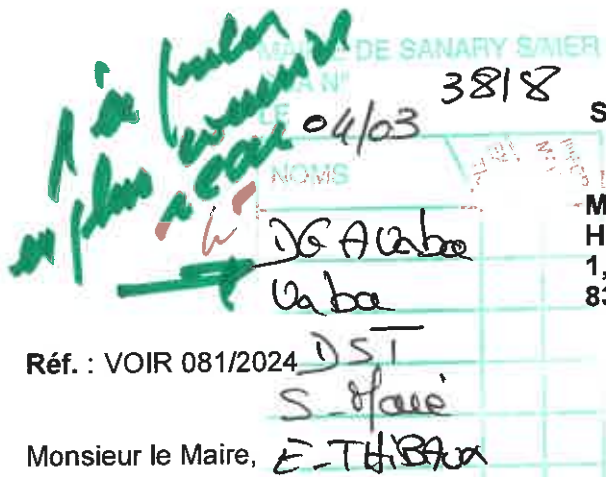




**Renouveau
pour Sanary**



Sanary-sur-Mer, 2 mars 2024

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
1, Place de la République
83110 SANARY-SUR-MER

Réf. : VOIR 081/2024

Monsieur le Maire,

Je viens vers vous car un certain émoi s'est emparé des résidents jouxtant l'Avenue du Moulin Neuf. En effet, au vu d'un document (*voir pièce jointe*) faisant suite à la délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2022 portant sur une modification du PLU, il est précisé en page 4 au point 31 : « *Création d'une voie et d'un ouvrage pluvial, Avenue du Moulin neuf, entre l'avenue des Poilus et l'Allée des Champs Fleuris* ».

Cette mention interroge, car l'Avenue du Moulin Neuf est une voie privée, que la Mairie ne souhaitait absolument pas transformer en voie publique. J'avais eu à l'époque des échanges de courriers avec Monsieur Ferdinand Bernhard, quand un parking éphémère avait été créé à l'emplacement des actuels logements sociaux, auprès desquels devrait être implanté le nouveau commissariat. En effet, à cette époque de nombreuses incivilités provoquées par certains usagers de ce parking, avaient posé le problème de l'entretien de cette voie et par la suite l'hypothèse d'un chemin piéton reliant l'Avenue des Champs Fleuris à l'Avenue du Moulin Neuf avait renforcé les inquiétudes des riverains. Or, la question avait été tranchée, pas de passage piéton et maintien de l'Avenue du Moulin Neuf en voie privée. C'est si vrai que lors du changement de la plaque portant la mention « *Avenue du Moulin Neuf* » qui avait été vandalisée, la nouvelle plaque mentionne « *Voie Privée* ».

Toutefois, il avait été précisé que tenant compte de l'implantation du nouveau Commissariat donnant sur l'Avenue des Champs Fleuris, une sortie de secours donnant sur l'Avenue du Moulin Neuf serait envisagée en cas de nécessité et pour des usages exceptionnels. Ce point 31 trouverait-il ici son explication ?

Sinon, qu'elle est le projet envisagé ? L'avenue du Moulin Neuf étant une voie privée et plus précisément une servitude de passage, est-il prévu de la préempter et in fine de la transformer en voie publique ? Ce qui paraît audacieux, tenant compte de son étroitesse et de sa sinuosité à angle droit à certains niveaux. Sans compter, bien sûr, sur les désagréments que cela entraînerait pour le quartier.

Je vous serais reconnaissant Monsieur le Maire, de bien vouloir m'apporter toutes les précisions officielles en la matière, pour rassurer les riverains et couper court à toutes les spéculations qu'une telle situation ne manque jamais de générer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Pierre MEYER

Conseiller Municipal

Contacts : M. MEYER Jean-Pierre Le Cabestan B - 185, Avenue du Moulin Neuf 83110 Sanary-sur-Mer



06.08.23.15.47 @ jean-pierre.meyer3@wanadoo.fr



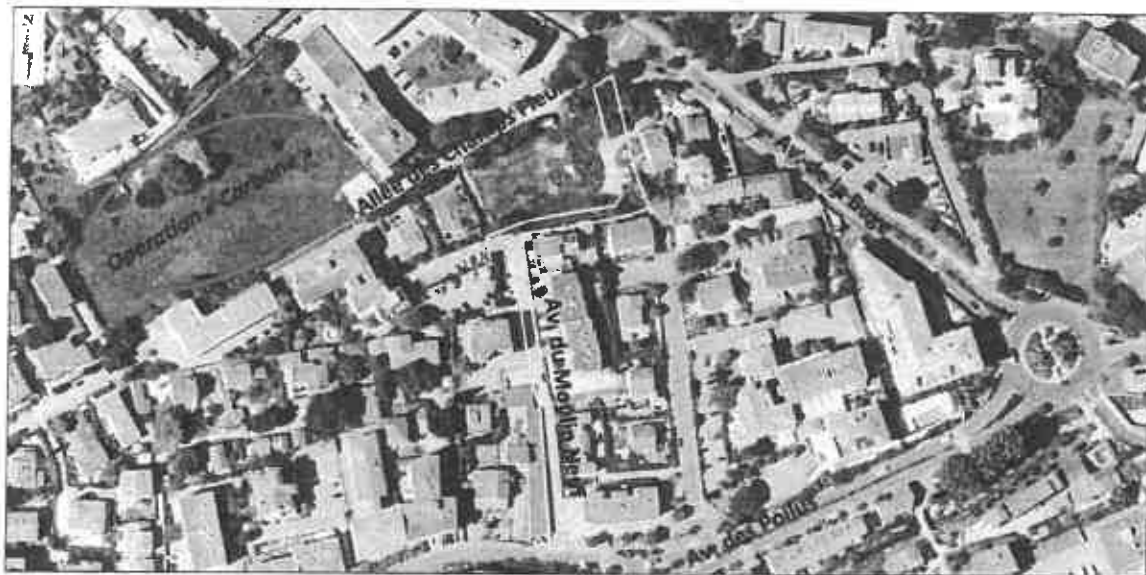
Renouveau pour Sanary 2020

24	Aménagement de voie	Liaison entre le Chemin de la Morvenède et le Chemin des Roches	Commune	6 mètres	2 670
25	Aménagement d'un chemin d'accès au réservoir de Pierredon	Depuis le Chemin annexe de Pierredon	Commune	5 mètres	2 203
26	Aménagement d'un giratoire	Croisement Imp. des Copains/ch. Des Roches/Av. du Prado/ route de Bandol	Département		905
27	Aménagement d'une voie de liaison	Entre le chemin de la marine et l'Av. du Prado	Commune	8 mètres	4 516
28	Aménagement d'une voie de liaison	Entre le chemin de Bacchus et le Bd. de la plage de Beaucours	Commune	8 mètres	6 309
29	Création d'une voie de liaison	Entre le ch. de Beaucours et le ch. de Bacchus	Commune	8 et 5 mètres	3 041
30	Aménagement de voie	Liaison rue de Syracuse et le ch. St Roch	Commune	6 mètres	1 460
31	Création d'une voie et d'un ouvrage pluvial – Avenue du Moulin Neuf	Entre l'avenue des Poilus et l'Allée des Champs Fleuris	Commune		1 350
32	Création d'une voie de liaison	Liaison bd Joseph Audiffren et rue André Dumerc	Commune	8 mètres	1 322
33	Aménagement de voie	Av. des Lavandières	Commune	8 mètres	2 562
34	Aménagement de voie	Quartier les Prats	Commune	8 mètres	1 419
35	Création d'une voie de liaison : Route de Bandol / Chemin de Beaucours	Quartier Beaucours	Commune	8 mètres	2 900
36	Aménagement d'une voie de liaison	Entre Av. Jean Mermoz et résidence Fleur de Mai	Commune	8 mètres	555
37	Aménagement d'une voie de liaison	Entre Av. Jean Mermoz et Av. de la Résistance	Commune	8 mètres	1 443
38	Réalisation d'un passage piéton en rez-de-chaussée	Entre les rues André Tassy et Louis Blanc	Commune	3 mètres	64
39	Aménagement de la voie	Au niveau du passage supérieur SNCF du chemin St Roch	Commune		591
40	Création d'une voie de liaison	Ch. de la Baou	Commune	8 mètres	2 031
41	Achèvement de l'aménagement de la voie	Chemin du Rosaire	Commune	8 mètres	278 m2 (dont voie existante)

2.3 Les modifications des emplacements réservés (pièce n°5 du PLU)

2.3.1 Création de l'emplacement réservé n°31

L'emplacement réservé n°31 est destiné à la création d'une jonction entre l'avenue des Poilus et l'avenue de la Buge en s'appuyant sur l'allée des Champs Fleuris au Nord et l'avenue du Moulin Neuf au Sud.



Emplacement réservé n°31

Cette nouvelle jonction est nécessaire pour permettre le désenclavement total de l'opération qui a été réalisée au bout de l'Allée des champs Fleuris, dite opération « Carboné » (non visible sur la photo aérienne de 2020). Cette opération a permis la réalisation d'un parking et de logements.

